



BULLETIN MUNICIPAL de NOTRE-DAME-DES-PINS

/03/2010

SOMMAIRE

1. FORUM DES CITOYENS
2. INFOS MUNICIPALES
3. OFFRES D'EMPLOIS - BALAYAGE DES RUES
4. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX
5. MAISON / TERRAIN À VENDRE
6. INFOS ORGANISMES
7. COMPOST, RECYCLAGE, VIDANGES (nouveau : récup. peinture)
8. « MIEUX CONSOMMER »

1. RAPPEL - INVITATION FORUM

Ceux et celles qui souhaitent partager leur vision relativement au développement de la municipalité sont cordialement invités à prendre une part active au forum 2010.

L'activité se tient le samedi, 13 mars de 8h30 à midi au gymnase de l'école l'Éco-Pin.

Merci de consacrer une demi-journée de votre temps pour échanger avec d'autres concitoyens. Le forum des citoyens est un moment important de la prochaine année.

2. INFOS MUNICIPALES

Municipalité Notre-Dame-des-Pins
2790, 1^{re} Avenue
Tel. (418) 774-9718
notredamedespins@sogetel.net

2.1 HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU

Lundi au jeudi 8h00 à 11h30 12h30 à 16h30
Vendredi 8h00 à 12h00

2.2 RAPPEL - VERSEMENTS DE TAXES

1^{er} versement : 26 février 2010

2^e versement : 26 mai 2010

3^e versement : 26 août 2010

N'oubliez pas que vos taxes municipales peuvent maintenant être payées par ACCES-D

2.3 ORGANISATION MUNICIPALE



Pierre Bégin, maire

Conseillers et conseillères,

Daniel Fortin Sonia Quirion
Lyne Bourque Stéphane Auclair
Julien Auclair Marc Grenier

François Fontaine, directeur général
Hugues Poulin, inspecteur municipal
Jeanne Bouchard, administration

Séances régulières du conseil 2010 :

Lundi 1 mars	Lundi 2 août
Lundi 5 avril	Mardi 7 septembre
Lundi 3 mai	Lundi 4 octobre
Lundi 7 juin	Lundi 1 novembre
Lundi 5 juillet	Lundi 6 décembre

Salle municipale, 19h30

3. OFFRES D'EMPLOIS

Balayage des rues

Nous recherchons des étudiants(es) dynamiques âgés de 14 ans et plus pouvant être disponibles pour le balayage des rues vers le mois d'avril. Le travail s'effectue le soir et les fins de semaine.

Seulement les personnes retenues seront contactées.

4.1 RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ANIMAUX

Nous vous rappelons que notre municipalité possède un règlement concernant les animaux dont voici quelques points saillants :



- Nul ne peut garder plus de trois chats (maximum de deux pour les chiens) par propriété ou logement ;
- Toute personne désirant garder un chien à l'intérieur des limites de la municipalité doit obtenir une licence au coût de 25,00\$;
- Tout chien devra être attaché ou être dans un enclos de façon à ce qu'il ne puisse en aucun temps s'échapper, attaquer ou mordre quelqu'un.
- Les propriétaires sont responsables quant aux comportements de leur animal, lequel ne doit en aucun cas troubler la paix, sous peine d'être passible d'une amende.

4.2 AUTRES RÉGLEMENTS

Petit rappel avec le beau temps qui s'en vient,

-L'installation des abris d'auto temporaires est permise du 15 octobre au **15 avril**.

-Il est nécessaire d'obtenir un permis pour le brûlage de branches, d'herbes et aussi pour la tenue d'un feu de joie. (**cette autorisation est gratuite**)

4.3 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION OU PERMIS

Vous avez un projet en tête? Rénovation... Aménagement paysager... Enseigne temporaire... Ouverture d'un petit commerce dans votre résidence... Travaux près d'un ruisseau... etc.

Nous voulons vous sensibiliser au fait qu'il devient primordial de vérifier, auprès de l'inspecteur municipal, **sur les heures de bureau**, s'il y a lieu d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation, en vertu d'un règlement municipal, provincial ou de toute autre loi.

5. MAISON ou TERRAIN À VENDRE

Nous recevons beaucoup de demandes, donc, pour les propriétaires intéressés à vendre leur propriété, il serait possible de communiquer avec le bureau municipal afin de laisser vos coordonnées et les informations que vous jugeriez nécessaire, afin de vous mettre en contact avec les acheteurs éventuels.

6. INFOS ORGANISMES

6.1 ÉCOLE PRIMAIRE L'ÉCO PIN



Dorénavant, nous offrirons à des organismes du milieu de faire une brève présentation de leurs activités. Dans le présent bulletin, nous vous présentons une particularité de notre école primaire.

En collaboration avec l'université Laval et le ministère de l'Éducation, l'école Éco-Pin participe depuis quatre ans au projet des écoles éloignées en réseau. Ce projet ayant pour but premier de maintenir les petites écoles ouvertes tout en offrant des services de qualité aux élèves a amené tout un changement des pratiques pédagogiques des enseignants. En effet, les élèves de l'école vivent des activités d'apprentissage en visioconférence. Par exemple, ils rencontrent des auteurs québécois de littérature jeunesse, ils travaillent avec des élèves de d'autres écoles de la CSBE et ont l'occasion de bénéficier de l'enseignement de d'autres enseignants. Ils utilisent aussi un forum de construction de connaissances où ils peuvent apprendre ensemble et aller beaucoup plus loin dans leurs apprentissages. Grâce à ce projet, les élèves sont plus ouverts sur le monde, améliorent leur compétence en communication et ont une plus grande confiance en eux.

Quel beau projet pour les élèves de notre communauté!

6.2 SERVICE DE GARDE

N'oubliez pas de compléter le sondage que les parents ont reçu par l'entremise de leur enfant, concernant l'éventualité d'un service de garde à l'école L'Éco Pin. Veuillez, s'il vous plait, retourner le formulaire au plus tard le mardi 9 mars par votre enfant lors du retour scolaire.

Votre réponse pourra faire la différence en vue de la mise en place d'un service de garde dont le milieu a besoin pour poursuivre son développement.

6.3 CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 8955 DE NOTRE-DAME-DES-PINS



Règle générale, les réunions sont le 4^e mardi de chaque mois.

Ceux qui sont Intéressés à devenir membres peuvent contacter messieurs :
Odias Lapointe (774-9557) ou Yves Poulin (774-9618)

Bienvenue à Tous!

6.4 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Depuis la mi-novembre, le système informatique de la bibliothèque municipale a subi une cure de rajeunissement, ce qui a engendré une fermeture temporaire de la biblio. Dès sa réouverture en début janvier, les bénévoles se sont mises à la tâche pour mieux répondre aux besoins de la population.

La bibliothèque fête son 15^e anniversaire cette année. Nous remercions tous nos abonnés de leur assiduité et nous invitons toute la population à bénéficier de ce service. Prêts, réservations, demandes spéciales sont à votre portée autant que la consultation sur place.



Les jours et heures d'ouverture sont :

Jeudi soir de 18h30 à 20h30

Dimanche de 09h45 à 11h45

Si vous aimeriez vous joindre à notre équipe de bénévoles, laissez vos coordonnées au personnel en place sur les heures d'ouverture.

La bibliothèque municipale « Le Signet » est située au 2755, 1^{re} Avenue. **(418) 774-9454**

6.5 LE CERCLE DE FERMIERES DE NOTRE-DAME-DES-PINS

Une rencontre des membres a lieu tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois à 13h15 au sous sol de l'église.

Bienvenue à toutes!

6.6 CLUB DE L'ÂGE D'OR

Les réunions sont les 1^{ers} jeudis de chaque mois au local du club Joie et Sérénité à 19h00.

Il en coûte 5\$ par année par personne pour être membre. Les personnes à contacter sont Mesdames Monique Jacques 774-6510 ou Lorraine Auclair 774-3256.

BIENVENUE!

6.7 INVITATION AUX AÎNÉS



Les personnes âgées de la municipalité sont invitées à une rencontre de consultation-information organisée par LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE BEAUCE-SARTIGAN.

(Jocelyne Rancourt, présidente 418-774-3230).

Cette rencontre a pour objectif de mieux connaître les besoins des aînés ainsi qu'à les informer sur les services qui leur sont destinés.

Le mardi 16 mars 2010 à 13h30, à la salle du conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins.



7.1 PILES USAGÉES

Collecte des piles et des cellulaires de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

La Régie possède sur son territoire environ 120 collecteurs de piles et de cellulaires répartis dans divers commerces, industries et institutions. Ces collecteurs sont vidés au besoin par le préposé à la collecte des encombrants ménagers. De plus, nous ramassons ces matières lors de la collecte itinérante de résidus domestiques dangereux. Veuillez noter qu'aucun contrôle n'est effectué à savoir si les piles proviennent du territoire de la Régie.

En 2009, la Régie a récupéré 1 430 kilogrammes de piles rechargeables et de cellulaires qui ont été acheminés gratuitement à l'entreprise Rechargeable Battery Recycling Corporation (RBRC) située en Ontario. Cette dernière les a envoyés au centre de recyclage INMETCO situé en Pennsylvanie où ils récupèrent les métaux des piles et les cellulaires sont remis à neuf et revendus si possible, sinon ils sont recyclés.

Pour ce qui est des piles non rechargeables, la Régie en a récupérées 7 430 kilogrammes durant l'année 2009 et celles-ci ont été envoyées soit chez CRI Environnement ou Clean Harbors, entreprises spécialisées dans ce domaine. Ce volume équivaut à 22 barils de 45 gallons. Le coût pour le recyclage de cette matière se situe entre 1.25\$/kg et 1.65\$/kg avant les taxes et le transport. Les piles sont par la suite envoyées chez Stalex qui les traite, les stabilise et les solidifie.

Vous pouvez déposer vos piles usagées dans un contenant de récupération installé à cet effet au bureau municipal



7.2 COMPOSTAGE

Il nous manque seulement quelques personnes pour débiter la formation sur le compostage domestique.



Inscription au bureau municipal ou par téléphone : 418 774-9718

La formation est offerte **gratuitement** en collaboration avec la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

Vous pourrez par la même occasion vous procurer un bac à compostage à prix modique.

7.3 RESSOURCERIE BEAUCE-SARTIGAN

Vous pouvez maintenant déposer en tout temps vos dons de vêtements dans un bac réservé à cet effet installé dans la cour du bureau municipal.

7.4 COLLECTE DES CONTENANTS DE PEINTURE OU D'HUILE DOMESTIQUE

Un conteneur visant à récupérer les contenants de peinture et les huiles domestiques est maintenant installé près du bureau municipal et ouvert seulement sur les heures de bureau



CALENDRIER DE CUEILLETTE 2010 SECTEUR RÉSIDENTIEL

BAC BLEU recyclage MERCREDI		BAC NOIR ordures JEUDI		
•10 Mars	•24 Mars	•11 Mars	•25 Mars	•24 Juin
•24 Mars	•7 Avril	•8 Avril	•22 Avril	•1 Juillet
•7 Avril	•21 Avril	•6 Mai	•20 Mai	•8 Juillet
•21 Avril	•5 Mai	•3 Juin	•10 Juin	•15 Juillet
•5 Mai	•19 Mai	•16 Juin	•30 Juin	•22 Juillet
•19 Mai	•2 Juin	•17 Juin		•29 Juillet

7.5 COLLECTE DES « MONSTRES

Les meubles et gros appareils ne sont pas ramassés lors de la collecte des ordures.

La Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud récupère maintenant les encombrants ménagers sur appel.

Contactez-les, c'est gratuit!

(418) 685-2230 ou 1 877 685-2230

7.6 VIDANGE DES FOSSES

Si la vidange de votre fosse septique est nécessaire, vous devez appeler au numéro suivant : **418 226-5300**

Les semaines dédiées à notre secteur s'étendent du 26 juillet au 6 août 2010.

Toute vidange effectuée hors-saison, soit avant le 15 mai ou après le 15 octobre, entraîne une surcharge qui pourrait vous être facturé.



**8. La municipalité de Notre-Dame-des-Pins et
Le Comité du Pont Couvert
vous invitent à participer au programme *Diagnostic résidentiel*
« MIEUX CONSOMMER »**



C'est quoi?

C'est un service gratuit permettant à chaque citoyen de la municipalité de connaître sa consommation d'énergie en remplissant un questionnaire. En échange, un rapport personnalisé vous sera envoyé incluant des mesures concrètes qui vous aideront à réduire votre consommation d'énergie.



Comment puis-je obtenir le questionnaire?

Chaque citoyen admissible au programme recevra un questionnaire par la poste à sa résidence au cours du mois de mars. Il faut être titulaire d'un abonnement pour usage domestique auprès d'Hydro-Québec depuis au moins un an et ne pas avoir déjà rempli le questionnaire pour le recevoir. Ce questionnaire est également disponible sur le www.courantcollectif.com.

Pourquoi devrais-je le remplir?

Premièrement, si vous appliquez les mesures concrètes du rapport, vous réduirez votre consommation d'énergie, ce qui se traduit en une **économie financière \$\$\$**.
Deuxièmement, pour chaque rapport de recommandations émis, Hydro-Québec versera un montant de 30 \$ ou de 35 \$ à la communauté. Le montant amassé servira à acheter du mobilier urbain tel que des bancs de parc et tables de pique nique. Hydro-Québec émettra également un montant de 5 \$ au Comité du pont couvert pour chaque rapport de recommandation émis.
De plus, c'est un geste positif pour l'environnement.

... et si j'ai besoin d'aide pour le remplir?

Contactez le secrétaire municipal M. François Fontaine (418 774-9718) ou André Busque au Comité du pont couvert (418 774-8234) et une aide vous sera apportée afin de remplir le questionnaire.

Vous pouvez également contribuer en encourageant vos amis, vos parents, vos voisins à remplir leur questionnaire.

Le Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER, ça rapporte à tous!